



L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a décidé de créer un **comité stratégique** afin de mettre en oeuvre le **Projet régional de santé** de la région, les **5 programmes territoriaux** et assurer l'ensemble du suivi des **projets stratégiques** de l'agence.

L'ARS RA a été créée il y a deux ans. Cette création a instauré un pilotage régional unique sur l'ensemble des champs de la santé : prévention, sanitaire et médico-social.

Prochainement ce pilotage pourra s'appuyer sur le Projet régional de santé rassemblant tous les partenaires de la région autour d'objectifs partagés (sa publication est prévue en octobre 2012). Pour autant, ce projet n'apportera des réponses réelles aux besoins des Rhônalpins en matière de santé, que s'il se traduit de façon concrète par la mise en oeuvre de projets et d'actions sur le terrain.

C'est pourquoi l'ARS Rhône-Alpes attache une importance toute particulière à l'élaboration de la dernière « brique » du PRS que constituent les programmes territoriaux de chacun des cinq territoires de santé de la région. Ceux-ci sont en cours d'élaboration au sein de chacune des cinq conférences de territoire.

Pour faciliter l'articulation entre le siège, les cinq conférences de territoire et les huit délégations territoriales, et rendre plus lisible le fonctionnement de l'agence auprès de ses partenaires, cinq coordinateurs territoriaux ont été désignés.

Territoire Est : Jean-François JACQUEMET, délégué territorial de l'Isère

□ Territoire Sud : Arnaud MEUNIER, Délégué territorial de la Drôme

□ Territoire Nord : Yves CHARBIT, Délégué territorial de l'Ain

□ Territoire Ouest : Marc MAISONNY, Délégué territorial de la Loire

□ Territoire Centre : Jean-Philippe GALLAT, Délégué territorial du Rhône.

Les coordinateurs territoriaux sont chargés de coordonner, dans leur territoire, l'élaboration et la mise en oeuvre du programme territorial.

Dans cet objectif, un Comité stratégique vient d'être créé au sein de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes. Piloté par la direction de la stratégie et des projets, il regroupe, en plus du directeur général, du directeur général adjoint de l'agence et des cinq coordinateurs territoriaux, les directeurs de la santé publique, de l'efficience de l'offre de soins, du handicap et du grand âge, ainsi que la mission Relations avec les usagers et un conseiller médical.

Cette instance de pilotage resserrée permettra de suivre la mise en oeuvre du projet régional de santé dans sa double dimension de promotion d'actions de santé publique transversales, et de régulation du dispositif de l'offre sanitaire et médico-sociale (opérations de recomposition, communauté hospitalière de territoire, organisation des parcours...).

Cette instance à vocation à se réunir très régulièrement et l'agence fera en sorte de faire connaître en interne et en externe les sujets traités et les décisions prises, afin de rendre son action plus lisible dans la région.

Les coordinateurs de territoire veilleront, en lien avec les délégués territoriaux de l'Ardèche, de la Savoie et de la Haute-Savoie, à la cohérence de la mise en oeuvre de la politique de santé de l'agence dans leur territoire et en assureront la communication.